



## Remboursement achat en double

-----  
Par rems1989

Bonjour,

J'ai effectué par inadvertance un achat de meuble en double il y a environ 3 semaines sur ce site <https://www.livingandcompany.com/fr/> qui est un fournisseur qui se trouve au pays bas.

J'ai envoyé un email 5 min après l'achat pour demander le remboursement d'un des deux meubles et les ai relancer à plusieurs reprises. J'ai également tenté de les appeler une cinquantaine de fois depuis 2 semaines sans succès.

J'ai reçu le premier meuble et le 2eme a été envoyé. J'aimerais donc au moins me faire rembourser le 2eme meuble quitte à payer les frais de retours.

Il est bien précisé "Comment retourner un article ? envoyer nous un email avec votre demande de retour" sur le site qu'il faut envoyer un email pour remboursement.

J'ai donc besoin de votre aide sur la marche à suivre car impossible de les joindre..

-----  
Par claire\_666

bonjour,

je pense qu'il faudrait leur envoyer un courrier AR rappelant tout l'historique de la commande, et surtout le fait que vous avez demandé l'annulation 5 mns après l'achat (et joindre votre mail de demande d'annulation à l'appui).

et vous les sommez, en conséquence, de bien vouloir vous rembourser les sommes indûment prélevées sur votre compte, sous peine de poursuites devant le tribunal compétent.

(et bien sûr, refusez le colis à l'arrivée)

-----  
Par rems1989

Merci pour votre réponse Claire.

Je vais faire cela et je pense que lorsque je recevrai le 2eme colis je refuserai de le prendre pour qu'il soit renvoyé (j'espère gratuitement) au fournisseur. Je scotcherai également sur le colis le formulaire de retour indiqué sur le site du fournisseur.

J'ai fait une demande sur le site de protection des consommateur [www.europe-consommateurs.eu](http://www.europe-consommateurs.eu) mais le délai de réponse est de 20 jours.

La FAQ du site précise bien :

**PUIS-JE ENVOYER UN ARTICLE RETOUR?**

Avez-vous acheté un produit et n'êtes pas complètement satisfait? C'est possible! La période de retour est de 30 jours calendaires et commence le jour suivant après la livraison du colis. Vous devez annuler la commande dans les 14 jours calendaires suivant le jour de la livraison. Vous devez payer vous-même les frais de port pour le retour.

-----  
Par claire\_666

bonjour,

non, surtout pas : il faut refuser purement et simplement le colis.

aucune étiquette de retour à coller : il ne s'agit pas d'un retour mais d'un refus.

cordialement